

1.4 Inégalités d'accès à la fibre optique

Au 1^{er} trimestre 2024, l'ensemble de la population de l'Hexagone réside dans une zone couverte par au moins un réseau mobile 4G. Cette situation résulte de plusieurs années de déploiements menés par les opérateurs de télécommunications, sous l'impulsion des politiques publiques visant à réduire la fracture numérique. L'offre commerciale est aujourd'hui diversifiée, avec 99,8 % de la population couverte par les quatre principaux opérateurs historiques (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR).

La situation est différente pour l'accès à la fibre optique, car des disparités en matière de déploiement numérique persistent. En effet, malgré les investissements réalisés dans ce domaine, 3 % de la population métropolitaine réside encore dans des parties du territoire (à l'unité des données carroyées) où aucun logement n'est raccordable au réseau fibré (zone blanche), limitant leur accès à un Internet fixe très haut débit ► [figure 1](#). Un logement raccordable ne signifie pas que ses habitants sont abonnés à la fibre, mais qu'ils peuvent y avoir accès s'ils le souhaitent. En Bretagne, la part de foyers qui ne sont pas couverts est particulièrement élevée : 21 % de ses habitants vivent dans des zones blanches, soit bien plus que dans le Grand Est (5 %), en Normandie ou en Auvergne-Rhône-Alpes (4 %). Cet écart s'explique par une part élevée de sa population vivant dans une commune rurale et par des retards au lancement dans le déploiement du réseau. À l'inverse, en Île-de-France, 92 % de la population vit dans des zones où au moins 95 % des logements sont raccordables. Ce degré de couverture s'explique notamment par la forte densité urbaine de la région. Les Hauts-de-France (91 %) et le Centre-Val de Loire (87 %) complètent le trio des

régions les mieux couvertes, montrant un écart de déploiement entre les territoires.

Au sein même des régions, la situation n'est pas complètement uniforme. Les zones rurales du centre de la France et les départements alpins sont moins fréquemment fibrés. Dans le Grand Est, le déploiement est plutôt avancé, à l'exception des départements de la Moselle (où 16 % des habitants résident en zone blanche) et de la Meurthe-et-Moselle (10 %) ► [figure 2](#). En Normandie, le département de la Manche se distingue également par son retard de déploiement (24 %).

La part de **ménages pauvres** dans les zones blanches est plus faible que dans l'ensemble de l'Hexagone : 12,7 % contre 14,1 % ► [figure 3](#). Ces ménages résident davantage dans des immeubles collectifs en centre-ville ou en périphérie proche, où les infrastructures numériques, notamment la fibre optique, sont plus fréquemment déployées. Ainsi, s'ils peuvent être vulnérables à la fracture numérique, ce n'est pas lié au fait d'être raccordable mais à d'autres facteurs, comme le coût de l'abonnement, qui représente un frein pour y souscrire.

Les zones blanches présentent une concentration plus élevée de ménages propriétaires et de logements individuels, souvent situés dans des zones rurales ou périurbaines éloignées des grands centres urbains. De plus, ces logements sont majoritairement anciens : dans les zones blanches, 33 % des logements ont été construits avant 1945, contre 27 % en moyenne en France métropolitaine ► [figure 4](#). À double titre, ces logements posent donc des défis techniques et financiers supplémentaires pour être raccordables aux réseaux modernes. ●

► Définitions

Un **ménage** et les individus qui le composent sont considérés comme **pauvres** lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur au seuil de pauvreté. En Europe, et donc en France, le seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian.

► Pour en savoir plus

« Usages numériques en France – L'Arcep et l'Arcom publient la quatrième édition de leur référentiel commun des usages numériques », Arcep, juin 2024.

► 1. Part de la population selon le taux de logements raccordables à la fibre optique, par région, en 2024

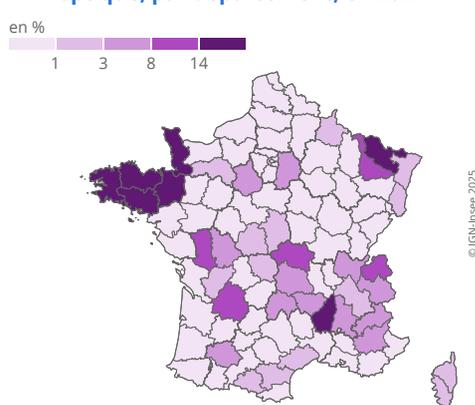
Région	Aucune couverture	Moins de 80 %	De 80 à moins de 95 %	95 % ou plus	en %
Île-de-France	1,1	0,5	6,4	92,0	92,0
Centre-Val de Loire	1,4	1,3	10,6	86,7	86,7
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	2,7	19,0	78,2	78,2
Normandie	4,0	2,4	12,4	81,2	81,2
Hauts-de-France	0,1	0,6	8,5	90,8	90,8
Grand Est	4,8	1,6	20,8	72,8	72,8
Pays de la Loire	0,0	1,7	12,3	86,0	86,0
Bretagne	20,7	5,2	17,3	56,8	56,8
Nouvelle-Aquitaine	1,7	5,1	16,3	76,9	76,9
Occitanie	1,1	2,9	17,6	78,4	78,4
Auvergne-Rhône-Alpes	4,0	7,8	23,5	64,7	64,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,7	5,9	19,8	73,6	73,6
Corse	2,5	2,0	16,3	79,2	79,2
France métropolitaine	2,8	3,1	14,9	79,2	

Lecture : 1,1 % des habitants d'Île-de-France résident dans des carreaux de 200 mètres où aucun logement n'est raccordable à la fibre optique. Ils sont 92,0 % à résider dans une zone couverte à 95 % ou plus.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Filosofi 2019 ; Arcep, zones arrières des points de mutualisation.

► 2. Part de la population résidant dans des carreaux sans aucune couverture fibre optique, par département, en 2024

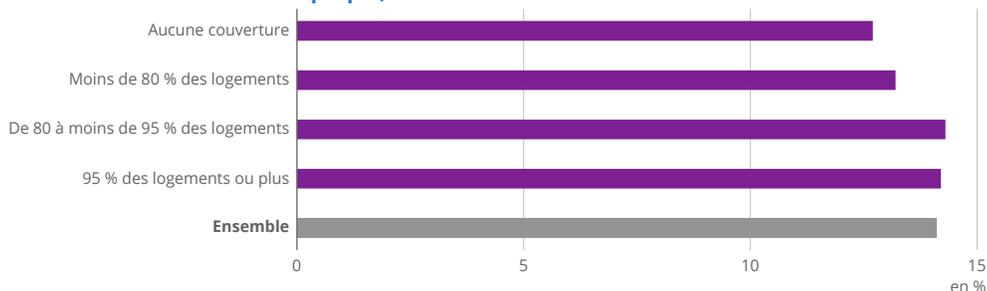


Lecture : 3,9 % des habitants de l'Ain résident dans des carreaux de 200 mètres où aucun logement n'est raccordable à la fibre optique.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Filosofi 2019 ; Arcep, zones arrières des points de mutualisation.

► 3. Part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté selon le taux de logements raccordables à la fibre optique, en 2024

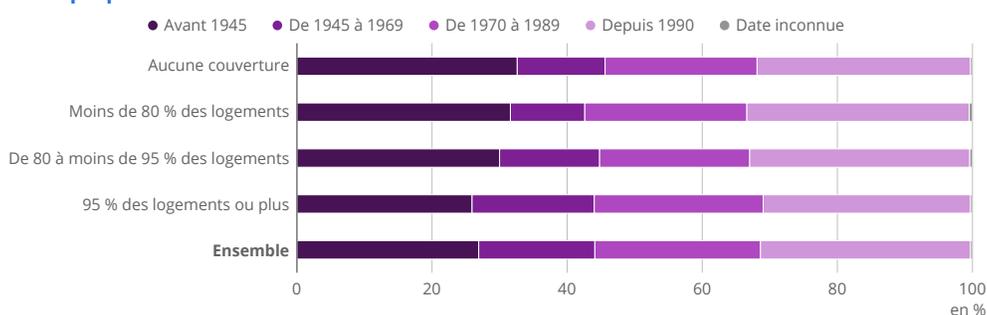


Lecture : 12,7 % des ménages résidant dans des carreaux de 200 mètres où aucun logement n'est raccordable à la fibre optique vivent sous le seuil de pauvreté.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Filosofi 2019 ; Arcep, zones arrières des points de mutualisation.

► 4. Date de construction des logements selon le taux de logements raccordables à la fibre optique



Lecture : 32,6 % des logements situés dans des carreaux de 200 mètres sans couverture fibre ont été construits avant 1945.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, Filosofi 2019 ; Arcep, zones arrières des points de mutualisation.